

Bonjour chers membres de l'APEL Ste-Marie.

Voici un avis de motion apportant des précisions sur la mission et les objectifs de notre association.

Officiellement nous référerons désormais à la notion de protection des paysages et confirmons ce qui se disait déjà, que le lac Ste-Marie est un plan d'eau qui inclut aussi ses bassins versants.

Vous serez invités à cautionner ce changement proposé par votre CA

Notre mission :

Promouvoir l'importance de préserver un environnement sain, durable et sécuritaire pour les résidents du lac Ste-Marie et de ses bassins versants tout en s'assurant de la protection de nos paysages.

Cette mission se traduit par les **Objectifs** suivants:

- **Préserver** la qualité de l'eau du lac Ste Marie
- **Protéger** les berges du lac, ses bassins versants et nos paysages en général
- **Veiller** à la qualité de vie de nos citoyens sur notre territoire
- **Collaborer** à la mise à jour des règles de sécurité nautique dans le cadre d'un partage équitable du lac
- **Regrouper et représenter** les propriétaires du lac et de ses bassins versants auprès d'organisations publiques et gouvernementales
- **Étudier, développer, promouvoir et informer** les propriétaires sur les intérêts environnementaux
- **Sauvegarder la valeur de nos investissements immobiliers** par la prise de conscience collective de la fragilité du milieu et l'importance d'adhérer aux notions qui précèdent